

**COMMUNE DE CASTEX****ARRETE N° 2023-009****ARRETE PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION ET D'OUVERTURE D'UN BAL A L'OCCASION DE LA FETE COMMUNALE PAR L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES DE CASTEX »**

Madame la Maire de Castex,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du CGCT ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu la demande présentée par l'association « Comité des fêtes de Castex » représenté par Madame SELETTI Marie-Dominique en vue de l'organisation :

- d'un bal à l'occasion de la fête annuelle de la commune le 28 juillet 2023 ;

- d'un bal et d'un repas à l'occasion de la fête annuelle de la commune le 29 juillet 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

Madame SELETTI Marie-Dominique, représentante de l'association Comité des Fêtes de Castex, est autorisée à organiser et ouvrir à Castex, place de l'église :

- d'un bal à l'occasion de la fête annuelle de la commune le 28 juillet 2023 qui se tiendra à compter de 18 heures jusqu'au 29 juillet 2023 3 heures ;

- d'un bal et d'un repas à l'occasion de la fête annuelle de la commune le 29 juillet 2023 de 18 heures jusqu'au 30 juillet 2023 3 heures ;

**ARTICLE 2 :**

En aucun cas le bal ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée, sans permission spéciale de l'autorité municipale.

**ARTICLE 3 :**

Le permissionnaire devra déposer en mairie une attestation d'assurance en responsabilité Civile au titre de cette manifestation. Il sera tenu pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

**ARTICLE 4 :**

Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

**ARTICLE 5 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Castex.

**ARTICLE 7 :**

Madame SELETTI Marie-Dominique, Madame la Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de le Fossat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Castex, le 1<sup>er</sup> juin 2023  
 Madame La Maire,  
 Anne COURTIAL

